

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA12 26 0040

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 février 2012, un premier projet de résolution (CA12 26 0040) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

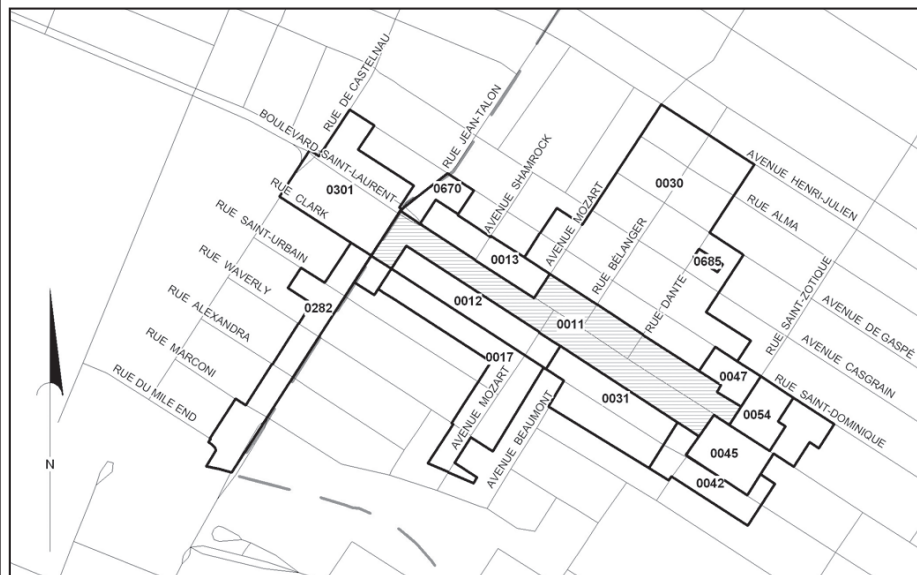
- L'agrandissement du bâtiment situé aux 6885 et 6887, boulevard Saint-Laurent, en dérogation aux articles 22.1, 25 et 81 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif aux retraits d'une mezzanine, à la hauteur en règles d'insertion et au pourcentage de maçonnerie en façade et ce, aux conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution le 12 mars 2012 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0011, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 21 février 2012

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement